

MAIRIE DE VILLEJUST

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

Par convocations individuelles adressées le 3 juillet 2024 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 8 juillet 2024.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, M. Arnaud CHERON, M. Thierry ETIENNE, M. Louis BREC.

Excusé(es) représenté(es) :

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es): Mme Stéphanie MARTINI. Secrétaire de Séance: M. Christian TANAÏS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Délégation au Maire pour les admissions en non-valeurs des créances de faible montant.
- 2. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention de Partenariat auprès de NUOMA mutuelle.
- 3. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre le SDIS de l'ESSONNE et la Commune de Villejust.
- 4. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché 2024-3 de la Restauration Collective de la Commune de Villejust.
- 5. Réactualisation des tarifs de l'espace jeune pour les 11 / 15 ans à compter du 1 er septembre 2024.
- 6. Demande de subvention dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse auprès de la Région Île de France.
- 7. Approbation de la modification du Plan Local d'urbanisme (PLU) de Villejust à l'échelle du parc d'activité de Courtabœuf.
- 8. Autorisation donnée à M le Maire de signer la convention entre la Commune et l'entreprise SFR Implantation d'une antenne relais sur une partie de la parcelle cadastrée n°38 section AH appartenant au domaine privé de la Commune
- Approbation de rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 13 juin 2024.
- 10. Approbation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.

1

DEL CM 05_2024_44 – DELEGATION AU MAIRE POUR LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

COMPLETER à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, la liste des délégations de pouvoir du Maire.

DECIDE de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

DEL CM 05_2024_45 – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AUPRES DE NUOMA MUTUELLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de partenariat avec NUOMA mutuelle ci-annexée. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la délibération.

DEL CM 05_2024_46 – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS DE L'ESSONNE ET LA COMMUNE DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre le SDIS 91 et la commune et ses modalités financières et de mise en œuvre.

APPROUVE la dépense au budget primitif sur les 5 prochaines années couvrant les exercices 2025 à 2029.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous autres documents relatifs à la convention de partenariat.

DEL CM 05_2024_47 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE 2024-3 DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DE LA COMMUNE DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider l'avis de la commission en date du 3 juillet 2024 et d'attribuer le marché de confection, fourniture de repas en liaison froide destinées aux restaurants scolaires et l'accueil de Loisirs sans hébergement à l'entreprise :

YVELINES RESTAURATION - ZA du PATIS 12 rue Clément Ader - 78120 RAMBOUILLET

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché n° 2024-03 Accord-cadre pour la confection, fourniture et livraison de repas en liaison froide pour un montant de 100 000 HT maximum par an renouvelable 3 fois et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché.

D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

DEL CM 05_2024_48 - REACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE JEUNES POUR LES 11 / 15 ANS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ABROGE la délibération n° DEL CM 04_2023_36 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs de l'espace jeunes pour les 11 / 15 ans.

ADOPTE les nouveaux tarifs de l'espace jeunes tels que définis ci-dessus.

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2024.

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

DEL CM 05_2024_49 — DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET REDUCTION DE LA POLLUTION LUMINEUSE ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE la subvention auprès de la Région IIe de France dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

DEL CM 05_2024_50 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLEJUST A L'ECHELLE DU PARC D'ACTIVITE DE COURTABŒUF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'apporter au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villejust des adaptations et des compléments d'information issus de la notification des Personnes Publiques Associées, des avis reçus lors de l'enquête publique, ainsi que des recommandations du commissaire enquêteur, sans remise en cause de l'économie générale du projet. **APPROUVE** la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villejust, intégrant les évolutions susmentionnées dans le dossier tel qu'annexé à la présente délibération

PRECISE que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme :

- le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne,
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois en Mairie, ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État et après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité liées à la présente, conformément à l'article L153-24 du Code de l'urbanisme.

DEL CM 05_2024_51 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ENTREPRISE SFR – IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE NO 0038 SECTION AH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'entreprise SFR. **DIT** que ce projet d'implantation sera soumis à autorisation d'urbanisme.

DEL CM 05_2024_52- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 13 JUIN 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 13 juin 2024 annexé à la présente délibération.

PREND ACTE du montant prévisionnel 3 172 650,09 € de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement pour la commune de Villejust pour 2024.

DEL CM 05_2024_53 – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

La séance est levée à 20h15

Secrétaire de séance : M. Christian TANAÏS.

Le Maire : M. Igor TRICKOVSKI

pussedin

3